



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

### NOTE DE SYNTHESE

#### Ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	1
ADMINISTRATION GENERALE .....	1
<b>1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL .....</b>	<b>1</b>
TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, MOBILITÉ .....	2
<b>2. AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VALLEE DU RU ET DE LA RUE JULIE     LOUR : DEMANDE DE SUBVENTIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>3. RENOVATION DU GYMNASSE DE GARAMBAULT : DEMANDE DE SUBVENTION .....</b>	<b>2</b>
QUESTIONS DIVERSES.....	3

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Au titre de l'ordre alphabétique, il est proposé à Monsieur Juanito GARCIA d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 12 janvier 2022, Monsieur Jean-Luc COQUARD a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal.

Ce courrier a été adressé le 14 janvier 2022 pour information à Monsieur le Préfet du Loiret, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, le poste devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de chaque liste. Le remplaçant rentre alors de plein droit en fonctions dès le moment de la prise d'effet de l'acte dont résulte la vacance.

En l'espèce, Monsieur Jean-Luc COQUARD a été élu sur la liste « Beaugency Autrement avec Vous ». Le suivant de cette liste, appelé à remplacer un conseiller démissionnaire, est Monsieur Jacques ANGOT qui figurait en 6<sup>e</sup> position sur la liste.

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **Prendre acte de l'installation de Monsieur Jacques ANGOT pour la liste « Beaugency Autrement avec Vous », dans les fonctions de conseiller municipal ;**



- Préciser que le tableau du Conseil Municipal, joint en annexe, est mis à jour et transmis à la Préfecture du Loiret.

## TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, MOBILITÉ

### **2. AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VALLEE DU RU ET DE LA RUE JULIE LOUR : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Joël LAINÉ rappelle que le projet de rénovation de la rue Julie Lour et des abords de l'école de la Vallée du Rû avait été initié sous la mandature précédente. Si le projet a pris du retard en raison de la crise sanitaire, ce temps a été mis à profit pour mener une nouvelle concertation auprès des riverains, des parents d'élèves et des équipes enseignantes.

L'avant-projet définitif a été validé en commission Travaux, urbanisme, logement et mobilité du 8 février 2022. Les travaux sont programmés à l'été 2022.

Il a reçu le soutien financier du Conseil départemental du Loiret à hauteur de 122 800 €. Il est proposé de solliciter en complément le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Maîtrise d'œuvre BET INCA	14 800,00 €	17 760,00 €	Conseil départemental du Loiret (notifié)	122 800,00 €
Travaux	289 670,00 €	347 604,00 €	Etat - DETR ou DSIL (35 % espérés)	106 564,50 €
			FCTVA	59 934,31 €
			Autofinancement	76 065,19 €
<b>Total HT</b>	<b>304 470,00 €</b>	<b>365 364,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>365 364,00 €</b>

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **Solliciter le soutien financier de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour ce projet ;**
- **Autoriser le Maire à signer tout document afférent au projet.**

### **3. RENOVATION DU GYMNASE DE GARAMBAULT : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Franck GIRET informe le conseil municipal que des travaux de modernisation sont nécessaires sur le gymnase de Garambault. Les services techniques municipaux ont mené une évaluation du projet et déterminé les priorités d'intervention à engager. Une consultation des associations sur leurs besoins a également été réalisée fin 2021 qui a permis de compléter le diagnostic.

Elles portent sur la rénovation et la mise en accessibilité des vestiaires, le remplacement de la totalité des ouvrants afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et sa sécurité, la réfection de certaines



peintures et revêtements de murs. Il est également nécessaire de procéder au remplacement des paniers de basket-ball qui ne sont plus homologués pour la pratique de ce sport en compétition à partir du niveau U15.

Il est proposé le recrutement prochain d'un maître d'œuvre qui sera chargé d'affiner le programme et d'élaborer les dossiers d'autorisation d'urbanisme afférents ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

A ce jour, le coût du projet est estimé à 411 215,33 € HT, comprenant la maîtrise d'œuvre, les travaux et les frais annexes.

Il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le taux maximal de subvention de ces deux enveloppes est de 80 % du coût d'un projet (soit 328 972 €). Selon les montants notifiés, il sera possible de solliciter d'autres partenaires financiers le cas échéant.

Les travaux pourraient voir le jour en 2023 si les subventions espérées étaient obtenues.

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **Solliciter le soutien financier de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de rénovation du Gymnase de Garambault ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

## QUESTIONS DIVERSES